

CLASSE DE PETITE SECTION et MOYENNE SECTION – Année 2018-2019
Mathilde VICENTE

Fournitures scolaires. (Certaines, utilisées collectivement, ne seront pas restituées en fin d'année).

Ces fournitures devront être amenées à l'école:

► **Petite Section : le lundi 3 septembre 2018**

► **Moyenne section : le mardi 4 septembre 2018**

- 1 photo d'identité récente à remettre **IMPERATIVEMENT** le jour de la rentrée
- 1 pochette de 12 feutres à pointe large
- 1 pochette de 12 gros crayons de couleurs triangulaires (STABILO trio court)
- 2 boîtes de lingettes de forme rectangulaire.
- 1 gobelet en plastique dur (25cl, marqué au nom de l'élève en capitale d'imprimerie, sans dessin et sans anses) **pour les nouveaux.**
- 1 cartable **avec fermeture** (facile à ouvrir et à porter par l'enfant de type sac à dos) **permettant IMPERATIVEMENT le transport d'un cahier 24 X 32 cm, sans roulettes.**
- 1 pochette CANSON blanche + 1 pochette CANSON de **couleurs vives.**
- 1 tablier (pour les nouveaux).
- 2 colles fortes, type « Glue /liquide »
- Le livret scolaire de l'année précédente.
- Un lot de 4 bavoirs (IKEA) ou serviettes avec élastiques dans le cou pour la cantine.
- Une paire de pantoufles et un sac pour les y mettre marqués au prénom et nom de votre enfant.

Affaires de sieste (PS) marquées au nom de l'enfant :

- Prévoir dès le jour de la rentrée une boîte d'environ 35 X 45 cm en plastique transparent (avec le couvercle qui ferme et une poignée pour faciliter le transport) .(vous en trouverez chez Gifi)
 - 1 sac de couchage en polaire ou un « sac à viande en polaire » pour l'hiver + 1 pour temps plus chaud (ex : sac à viande en coton) + petit oreiller (= coussin).
 - L'objet transitionnel (doudou, sucette...). Prévoir, pour la sucette, une boîte hermétique pour la ranger.
- Un vendredi sur deux, les affaires seront rendues aux familles pour être lavées.

Tous les jours prévoir des chaussures à scratches et des vêtements à taille élastique pour faciliter l'autonomie des élèves.

Tenue décontractée pour le sport (tous les jours) Ex : T-shirt ou sweat, chaussures de sport, short, jogging ou caleçon)

TOUS LES VETEMENTS ET OBJETS APPORTES A L'ECOLE AUTRES QUE LES FOURNITURES, DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE MARQUES AU NOM DE L'ENFANT.

Merci pour les ASEM